

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](https://cnum.cnam.fr))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

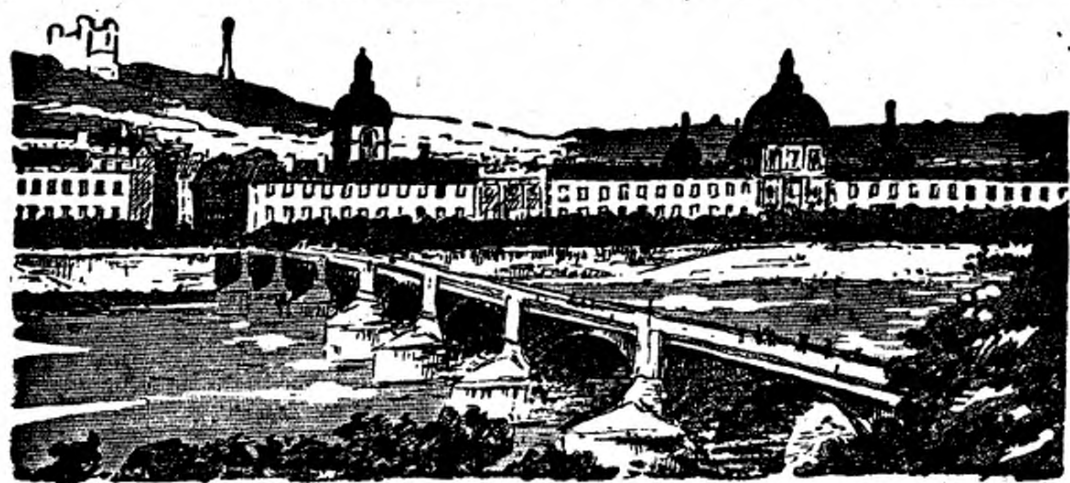
6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	Cazeneuve, Paul (1852-1934)
Titre	À propos de la célébration du centenaire de Marey à l'Académie française
Adresse	Lyon ; Villeurbanne : Association typographique, [1930?]
Collation	1 vol. (5 p.) : couv. ill. ; 24 cm
Nombre de vues	7
Cote	CNAM-BIB Br 1695
Sujet(s)	Marey, Étienne-Jules (1830-1904) -- Anniversaires Lumière frères
Thématique(s)	Technologies de l'information et de la communication
Typologie	Ouvrage
Note	Le titre présent sur la couverture est erroné : la célébration a eu lieu à l'Académie de médecine, comme indiqué en titre de départ : "À propos de la célébration du centenaire de Marey à l'Académie de médecine".
Langue	Français
Date de mise en ligne	03/10/2014
Date de génération du PDF	09/02/2026
Recherche plein texte	Disponible
Notice complète	https://www.sudoc.fr/124569129
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?BR1695

B2. 1095

LYON 1695 MÉDICAL



COMITÉ DE REDACTION

J. AUDRY - F. BARJON - L.-M. BONNET - E. BRIAU - A. CADE - P. COLLET - R. CONDAMIN
A. DELORE - M. DURAND - J. FROMENT - L. GALLAVARDIN - C. GARIN - G. GAYET
A. GOYET - M. LANNOIS - J. LÉPINE - B. LYONNET - J. MOLLARD - G. MOURIQUAND
G. NOVÉ-JOSSERAND - L. ROLLET - G. ROQUE - P. SANTY - L. TIXIER - E. VILLARD
J. VORON

Président du Comité : E. VILLARD.
Secrétaire de la Rédaction : B. LYONNET.

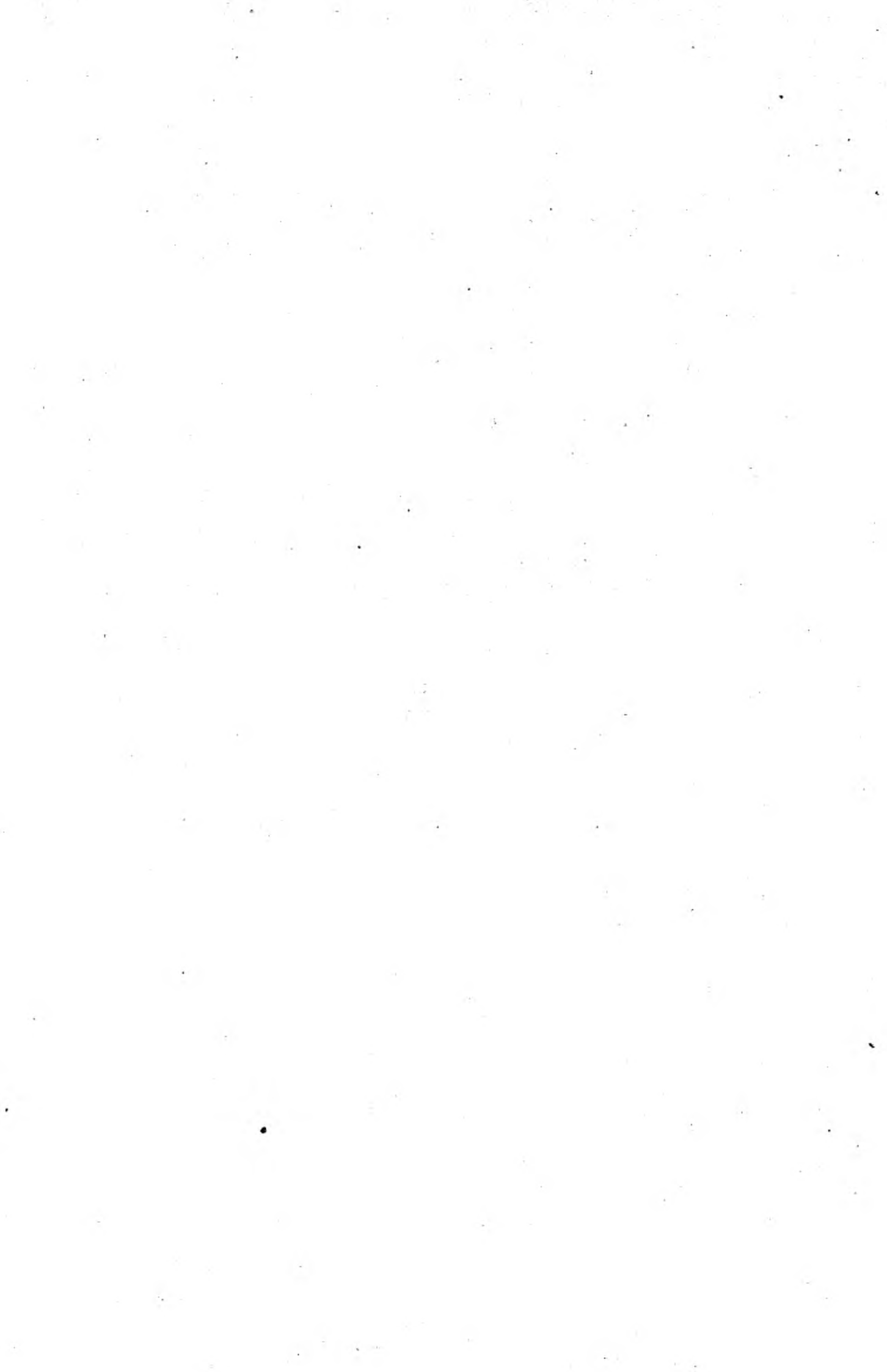
Prof. PAUL CAZENEUVE

A propos de la célébration du centenaire
de Marey à l'Académie *de médecine*

RÉDACTION : 12, Rue de la Barre, Lyon. — Téléphone : Franklin 18-61

ABONNEMENTS POUR 1930

France, 30 fr. — Etranger, 60 fr. — Abonnement pour les Etudiants, 15 fr.
Le numéro, 2 franc.



A propos de la célébration du centenaire de Marey à l'Académie de médecine.

Par Paul CAZENEUVE.

Pour les médecins qui s'intéressent à l'évolution des sciences médicales, — et je reconnais qu'ils sont légion, — revenir sur la célébration récente, à l'Académie de Médecine, du centenaire du grand physiologiste Marey ne sera pas une surprise si je confesse, dès l'abord, que je veux rectifier une grave erreur commise par Charles Richet, avec une entière bonne foi que je me plais à lui reconnaître.

Charles Richet a attribué nettement à Marey l'invention du cinématographe. Dans une note avec renvoi, à l'occasion de son discours sur Marey, paru dans le *Bulletin de l'Académie*, n° 25 (séance du 24 juin 1930), Charles Richet se contente de faire une part aux frères Lumière « qui auraient perfectionné, industrialisé la cinématographie ».

Cette appréciation erronée appelle, dans l'intérêt de la vérité vraie et sans conteste, une rectification. Le cinématographe, cette merveilleuse invention qui révolutionne aujourd'hui le théâtre, qui révolutionne les méthodes d'enseignement et qui marque, pour la photographie, une étape prestigieuse, commande quelque fidélité historique, même à l'occasion d'un panégyrique légitimement enthousiaste. Et ce n'est pas jeter une ombre sur la gloire de Marey que d'invoquer le propre témoignage de ce grand physiologiste sur les véritables inventeurs du cinématographe.

Charles Richet a terminé judicieusement son discours à l'Académie en rendant hommage à l'homme même, après avoir parlé du savant. Ce même hommage, je m'empresse de le rendre à Marey, dont l'ingéniosité expérimentale n'avait d'égal que son beau caractère inaccessible à la jalousie de la priorité, mais soucieux, bien au contraire, de rendre à ses collaborateurs connus ou inconnus, au cours de ses propres études sur la physiologie des mouvements, la part légitime qu'ils méritent. La conquête sur les secrets

de la nature lui était un charme, quel qu'en fut l'auteur. Aussi ses précurseurs étaient-ils aussitôt de ses amis, presque de sa famille (1). Faut-il s'étonner de le voir écrire, en 1882 : « L'admirable méthode inaugurée par Muybridge et qui consiste à employer la photographie instantanée à l'analyse des mouvements de l'homme et des animaux laissait encore au physiologiste une tâche difficile. » Et, comme l'a écrit fort judicieusement, dans une lettre parue le 29 juin dernier, dans *Le Temps*, M. Turpain, Professeur à la Faculté des Sciences de Poitiers, Marey « a. sans conteste, porté les méthodes chronophotographiques et leurs applications aux sciences naturelles à un degré de perfectionnement inconnu jusqu'à lui. Il est cependant inexact d'écrire qu'il « découvrit » la chronophotographie.

« Il est juste de rappeler que dès 1878, Muybridge, photographe de San Francisco, avait pris quarante photographies successives d'un cheval au galop, utilisant des poses de 1/500 de seconde ».

Ce point d'histoire semble avoir échappé à l'orateur du centenaire à l'Académie.

Si nous revenons à la question du cinématographique, la même méconnaissance de l'exacte vérité m'est apparue tout aussi éclatante. Je déclare nettement que les projections animées, présentées, le 24 juin dernier, à l'Académie ne sont pas de Marey. Je ne veux prononcer ni le mot de « truquage » et encore moins celui de « supercherie ». Qu'il me suffise de dire que la vérité historique a été fâcheusement *lardée* pour employer l'expression imagée d'un de nos grands classiques.

Nous touchons là à un point d'histoire des sciences particulièrement intéressant tout à l'honneur de Marey lui-même et justifiant le beau caractère prêté à l'illustre physiologiste.

Qu'on veuille bien se reporter à sa propre communication, faite le 22 août 1897, au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, et ayant pour titre *Nouveaux développements de la Chronophotographie*. « De mon côté, déclarait-il, je cherchais à produire une synthèse optique du mouvement. MM. A. et L. Lumière ont les premiers réalisé ce genre de projections avec leur cinématographe. »

(1) Marey était accueilli à Lyon par les Lumière avec un respectueux empressement.

En 1899, Marey fait une conférence sur la chronophotographie au Conservatoire des Arts et Métiers. Quelques jours après, à la Société française de photographie, Marey raconte cette conférence. Que dit-il ? Voici ses propres paroles : « Après avoir rappelé les premières études de mon confrère Janssen (1), les beaux résultats obtenus par Muybridge, au moyen d'une série de photographies instantanées faites avec des appareils multiples, j'ai exposé mes propres travaux...

« ... Le kinétoscope d'Edison fut bientôt supplanté par l'admirable instrument de MM. Lumière, universellement connu sous le nom de cinématographe, qui était la réalisation parfaite du chronophotographe projecteur. Le légitime succès du cinématographe suscita un nombre considérables d'imitateurs. »

Mais plus catégorique encore, si possible, est la lettre véritablement historique et peu connue que Marey, en pleine renommée, écrivait au Ministre du Commerce, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900. J'ai en main l'autographe précieux de Marey, écrit d'une belle écriture claire et rapide. Elle est tout à l'honneur de la grande conscience de ce savant. La voici intégralement :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Il est un nom que tout le monde regrette de ne pas voir sur la liste du Jury de la Classe 12, c'est celui d'un des chefs de la Maison Lumière de Lyon, la plus importante de France et même d'Europe.

« MM. Lumière sont non seulement des fabricants et des commerçants de premier ordre, mais aussi des savants très distingués. Inventeurs du cinématographe, ils ont encore fait en chimie d'importantes découvertes ; ils appliquent leur féconde activité aux recherches les plus variées. On trouverait difficilement, pour apprécier les divers produits de la Classe 12, des jurés dont la compétence soit moins discutable.

« D'autre part, les fonctions de membre du jury, que vous m'avez fait l'honneur de me confier, me deviennent

(1) Janssen avait inventé un revolver photographique pour saisir les phases successives du passage de Vénus sur le Soleil en 1874.

très lourdes en raison des devoirs multiples que j'ai un peu imprudemment acceptés.

« Président de la Commission d'hygiène et de physiologie, qui doit, pendant tout l'été, suivre les concours d'exercices physiques, j'aurai souvent à opter entre des fonctions incompatibles.

« Si vous acceptez, Monsieur le Ministre, de me substituer, comme membre titulaire du jury, M. Louis Lumière, vous rendriez un double service, au jury d'abord qui gagnerait en compétence, et à moi-même que vous mettriez en état de servir plus utilement les intérêts de l'Education physique et de l'Hygiène, auxquels mes travaux m'ont plus spécialement préparé.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les respectueuses salutations de votre tout dévoué,

« Signé : MAREY,

« de l'Institut,

« Président de l'Académie de Médecine
et de la Classe 12 à l'Exposition. »

Mais Marey ne s'en tient pas là. Dans un rapport sur l'exposition d'instruments et d'images relatifs à la chronophotographie (Musée de la Classe 12 à l'Exposition universelle de 1900), il dit encore, à propos du cinématographe Lumière : « Cet instrument donna enfin la solution cherchée, c'est-à-dire la projection sur un écran de scènes animées visibles pour un nombreux public et donnant l'illusion parfaite du mouvement.

« Le succès de cette invention fut immense et ne s'est pas ralenti. »

Enfin, dans le rapport du Comité d'installation de la Classe 12, que présidait Marey à l'Exposition de 1900, on peut lire, sous la signature des deux rapporteurs MM. Davanne, président de la Société française de photographie, et Bucquet, président du Photo-Club : « Par une série d'inventions, d'améliorations, de modifications successives, MM. Lumière ont transformé les méthodes et les appareils. Ils ont créé le cinématographe. »

En face de témoignages pareils, en face du témoignage si autorisé de Marey lui-même, on comprend mal que Charles Richet ait commis l'erreur, dans un discours à l'Académie, de proclamer Marey « le créateur immortel du cinéma ».

J'ai une trop haute estime pour mon éminent collègue Ch. Richet, dont l'âge me rapproche, — sans compter le concours d'agrégation de 1878 où il brillait en physiologie, pendant que je subissais les épreuves de chimie — pour douter un instant de son entière bonne foi. Mais la véracité en histoire est pour moi une religion, qui domine, de très haut, mon affectueuse amitié pour MM. Lumière. Tout au moins, je suis d'accord avec Ch. Richet quand il proclame que la cinématographie est un art magnifique d'origine exclusivement française.